

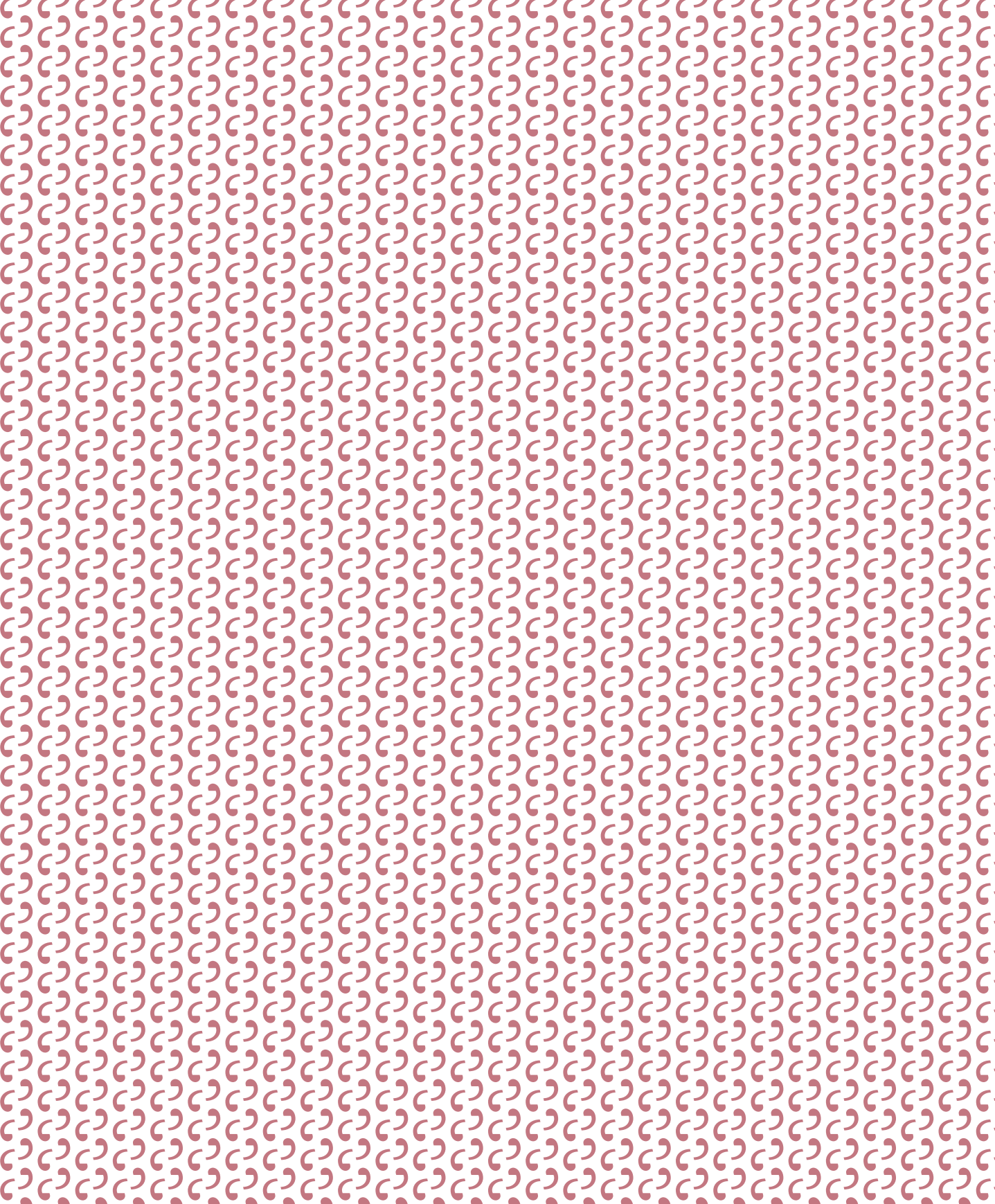
L'ŒIL
DU CESE

N° 8 - Février 2020



LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE





ÉDITO

Patrick Bernasconi

Président du CESE

URGENCE.

Voilà 32 ans que notre Conseil rendait un avis précurseur sur le traitement d'un mal qui, aujourd'hui encore, n'est pas éradiqué et continue de nous rappeler à nos devoirs à tous: la pauvreté. C'est une anormalité qui dure, un mal qui s'adapte. Un fléau dont la permanence est indigne de notre pays dès lors que nous le mettons en perspective avec notre devise républicaine: liberté, égalité, fraternité. L'avis rapporté par le père Wresinski en 1987 en témoigne.

La France compte 8,8 millions de personnes en situation de pauvreté, dont 5 millions vivent dans la grande pauvreté, il faut nous battre encore et toujours pour que la pauvreté ne se banalise pas. Et c'est bien l'intention du CESE.

Dès son origine, le Conseil a souhaité mobiliser les acteurs de la société civile organisée sur cette problématique majeure et fondamentale pour l'avenir de la cohésion sociale de notre pays. Fort de saisines gouvernementales et de sa propre initiative, le CESE place la lutte contre la pauvreté au cœur de ses préoccupations. Nous avons établi une commission temporaire dédiée à la grande pauvreté. Il y a un an, elle rendait un avis sur les personnes vivant dans la rue et l'urgence d'agir. En juin dernier, elle publiait un avis qui fait de l'éradication de la pauvreté à l'horizon 2030 un objectif atteignable: celui de l'effectivité des droits humains, indivisibles et universels, et du respect de l'égalité de dignité pour toutes et tous, principe trop souvent oublié. Loin d'être une fatalité ou une hérédité, la pauvreté est le plus souvent l'aboutissement d'un lent processus de précarisation économique et sociale. Ce processus

s'aggrave lorsque se compliquent les maladies de nos sociétés et quand se creusent les inégalités, quand se dérègle la nature, quand se modifie le climat ou quand souffre l'environnement.

La pauvreté prend de multiples formes. Ses causes s'avèrent innombrables et s'accompagnent inévitablement de ces autres maux que représentent le mal-logement, la malnutrition, la dégradation de la santé, la difficulté d'accès à l'éducation, à la culture, à la vie citoyenne même. La pauvreté n'a pas d'âge, elle touche les jeunes comme elle peut s'abattre sur les plus âgés. Elle n'a pas de sexe et frappe les hommes comme les femmes. Elle n'a ni saison ni frontières. Elle ne saurait se résumer à un simple manque d'argent quand elle est avant tout synonyme de déclassement progressif, de manque de dignité, de manque de place, de manque de solidarité.

Nous travaillons collectivement dans l'intérêt du pays à éclairer la prise de décision des pouvoirs publics et à l'inspirer. Le lien direct entre l'avis Wresinski et l'idée du RMI qui suivit en 1988 en est la meilleure des illustrations. Nous poursuivons notre mobilisation contre la pauvreté en écoutant la parole de ceux qui la subissent, en trouvant l'inspiration des bonnes mesures auprès de ceux qui en souffrent. Notre vocation est toujours d'être le pouls de la société.

Il est indispensable que les pouvoirs publics prennent en compte ce pouls de la société et reprennent les préconisations que nous rendons. Elles sont le fruit de la confrontation des travaux de toutes les composantes de la société civile, elles sont le fruit du terrain du quotidien.

SOMMAIRE

L'invité

3

*Louis Maurin,
directeur de l'Observatoire des inégalités*

Dossier

6

LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ
Pour une société plus inclusive

Focus

18

*La Convention Citoyenne pour le Climat
face à l'urgence de la transition écologique*

Portraits

20

*Marie-Hélène Boidin-Dubrulle et Stéphane Junique,
conseillers du CESE*

L'ŒIL DU CESE est la revue trimestrielle éditée par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) : 9, place d'Iéna, 75775 Paris Cedex 16 – www.lecese.fr – Twitter : @lecese – Facebook : @lecese – Instagram : @cese_officiel

Directeur de la publication : Patrick BERNASCONI – Ont contribué à ce numéro : le Comité éditorial et les agentes et agents du CESE.

Création & conception graphique : sylvie.chokroun@gmail.com & sandrine.ripoll@free.fr – Illustrations : Getty Images – Conseil éditorial et rédaction : Mots-clés – Infographies : IDIX – Réalisation, impression et diffusion : Direction de l'information légale et administrative (DILA), 26, rue Desaix, Paris 15^e – Tirage : 3 000 exemplaires.

LOUIS MAURIN



Louis Maurin dirige l'Observatoire des inégalités (www.inegalites.fr) qu'il a fondé à Tours en 2003 et dont l'objectif consiste à dresser un état des lieux des inégalités en France, en Europe et dans le monde. Il a supervisé plusieurs éditions du Rapport sur l'état des inégalités en France, dont la dernière en juin 2019. Son dernier livre s'intitule Comprendre les inégalités, publié en juin 2018 (éd. Observatoire des inégalités)

DRAMATISATION

La pauvreté est un sujet hautement sensible. Confronté à des situations indignes de misère, il est tentant de dramatiser pour sensibiliser l'opinion. En exagérant, on prend des risques. D'une part, celui de remettre en cause les politiques publiques instaurées. La France est l'un des pays où le modèle social réduit le plus la pauvreté. D'autre part, celui d'alimenter le fatalisme: si la pauvreté augmente sans cesse quoi qu'on fasse, alors pourquoi agir? Prudence donc.

HYPOCRISIE

Le débat sur la pauvreté est hypocrite. D'un côté, les pouvoirs publics mettent en avant la plus grande compassion, en particulier pour les familles les plus démunies. De l'autre, les politiques menées favorisent avant tout les plus aisés. Le plan de lutte contre la pauvreté, qui s'adresse à 9 millions de personnes, représente deux milliards d'euros par an, contre 5 milliards de baisses d'impôts pour quelques dizaines de milliers de ménages très aisés.

EMPLOI

Arrêtons de tourner autour du pot. La première politique de lutte contre la pauvreté est celle qui consiste à créer des emplois de qualité et sécurisés. Comme le montre l'exemple allemand, la création de l'emploi bas de gamme ne fait qu'alimenter la pauvreté laborieuse. Il faut donc:

1. Lutter avec vigueur contre la précarité;
2. Relancer l'activité économique, ce qui ne peut se faire qu'au niveau européen.

MINIMUM

Tout en luttant contre les causes de la pauvreté, il faut fournir à chacun un minimum qui permette de vivre dans la dignité. Avec Noam Leandri, président de l'Observatoire des inégalités, nous proposons un revenu minimum unique de 860 euros mensuel pour une personne seule, soit le seuil de pauvreté à 50%. Il supprimerait donc la grande pauvreté, personne ne se situant alors sous le seuil. Son coût équivaldrait à 7 milliards d'euros, soit un tiers de ce que représente la baisse de la taxe d'habitation.



LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE





7

Sécuriser l'avenir pour l'enfance et la jeunesse

9

Améliorer l'approche globale de la lutte contre la pauvreté



LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

Pour une société plus inclusive

EN FRANCE, LA PAUVRETÉ NE RECULE PLUS.
APRÈS AVOIR DIMINUÉ POUR ATTEINDRE 6,5 %
DE LA POPULATION EN 2002, GRÂCE AUX EFFORTS
POUR AMÉLIORER LA SITUATION DES RETRAITÉS
ET REVALORISER LES PETITS SALAIRES,
LE TAUX DE PAUVRETÉ A PROGRESSÉ DE 1,5 % EN 15 ANS.

En 2017, selon les chiffres de l'INSEE, 8% de la population vivait en France sous le seuil de pauvreté, soit près de 5 millions de personnes. Un individu est considéré comme pauvre quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 867 euros (seuil à 50% du niveau de vie médian).

Au-delà des chiffres, la pauvreté a aussi changé de visage. Personnes seules, personnes âgées, familles monoparentales, couples avec enfants, travailleurs et travailleuses précaires, jeunes: la pauvreté frappe toutes les catégories de population.

Quelles réponses apporter à l'impératif moral que la lutte contre la pauvreté représente? Avons-nous vraiment tout essayé? Ambition zéro pauvreté: utopie ou objectif lucide?

«Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde» d'ici 2030: voici le premier des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations Unies en 2015. Ne pas en rester au stade du constat et du vœu pieux est possible. À condition d'opérer un changement résolu de paradigme.

Mobilisation des Gilets jaunes, lancement du Plan pauvreté par le gouvernement, décès de personnes sans-abri, ou encore sommet du G7 qui a érigé la lutte contre les inégalités en thématique centrale en 2019: la lutte contre la pauvreté est plus que jamais d'actualité. Éradiquer la pauvreté réclame une mobilisation à tous les échelons, y compris citoyen. Si le CESE porte depuis des décennies une attention particulière à la lutte contre la pauvreté, celle-ci s'est matérialisée en 2018 par la création d'une commission temporaire dédiée, qui a produit depuis 2 avis¹.

SÉCURISER L'AVENIR POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Agir à la source des inégalités et lutter contre le déterminisme social: voilà l'objectif des mesures qui ciblent en priorité les enfants et les jeunes.

Environ 30%² des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance (ASE), bénéficient des services d'hébergement temporaire et d'aide alimentaire.

Pour protéger les jeunes et sécuriser leur avenir, les pouvoirs publics peuvent agir dès l'enfance. Cela passe par un meilleur accès à la santé et au logement,

un accompagnement tout au long du parcours et une réflexion sur les leviers culturels et éducatifs.

Protégeons l'enfance pour relancer la mobilité sociale

L'accès à la santé, demain: une réalité pour tous les enfants

L'accès à la santé constitue un droit universel. Pourtant, dans ce domaine, les inégalités entre les enfants sont réelles.

Les conditions de vie et les comportements individuels impactent significativement l'état de santé des enfants. Ainsi, 1 enfant d'ouvrier sur 7 est en surcharge pondérale, contre moins d'1 enfant de cadre sur 10; de même, 11% des enfants d'ouvrières et d'ouvriers ont 2 dents cariées, alors que c'est le cas de moins de 2% des enfants de cadres.

Les inégalités s'accroissent pour les enfants en situation de handicap, particulièrement vulnérables. Selon le CESE, il est nécessaire de revoir leur accompagnement en augmentant le nombre de places disponibles dans les établissements spécialisés et en améliorant la formation des assistantes familiales et des assistants familiaux sur le handicap.

Enfin, la problématique de la santé des personnes démunies doit tenir compte des considérations environnementales: 80% des inégalités en matière de santé s'expliquent par des facteurs sociaux et environnementaux³. On estime ainsi que la pollution de l'air cause de 48 000 à 67 000 décès prématurés chaque année et qu'un grand nombre de pathologies, en particulier respiratoires, ont pour origine la qualité de l'environnement dès l'enfance.

Le CESE donnait déjà l'alerte en 2015. D'abord, identifier et réduire les inégalités environnementales d'exposition et d'accès aux aménités. Ensuite, anticiper les conséquences économiques et sociales des politiques environnementales. Notamment, en appréhendant mieux les dépenses faites à titre préventif en les distinguant de celles faites en réparation du dommage causé. Il faut également favoriser la





participation aux politiques environnementales, en encourageant particulièrement le débat public, la transversalité de la recherche et les échanges de connaissances. Enfin, développer responsabilité et réparation environnementale, en s'assurant que la règle «pollueur-payeur» est respectée.

Accompagnons les jeunes tout au long de leurs parcours

Protéger les enfants aujourd'hui, et ce dès le début de leur vie, c'est investir dans l'avenir.

Au sein des utilisateurs et utilisatrices des services d'aide nés en France, 36% de celles et ceux qui ont été placés dans leur enfance déclarent un état de santé mauvais ou très mauvais, soit deux fois plus que pour celles et ceux qui n'ont pas connu le placement⁴.

Ces sujets apparaissent loin dans la liste des priorités pour ce qui concerne les politiques publiques. Alors que les jeunes de la protection de l'enfance se trouvent déjà dans des situations de précarité, l'arrêt brutal de l'ASE, une fois qu'ils ou elles ont atteint la majorité, apparaît comme un non-sens. En effet, ces jeunes disposent de moins de ressources familiales, psychologiques, financières que les autres jeunes de leur âge. Et pourtant, il leur est demandé davantage d'autonomie. De plus, l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'ASE demeure faible: leur accès à des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle, du type contrat jeune, est encore rare. Le CESE propose de créer un parcours d'accompagnement vers l'insertion assorti d'une garantie de ressources, cofinancé par l'État et les départements.

Aux yeux du CESE, les «jeunes en difficultés multiples» c'est-à-dire celles et ceux qui rencontrent des problèmes dans plusieurs domaines (relations aux autres, éducation, loisirs, famille) doivent bénéficier d'une attention particulière. «Baladés» d'une structure à l'autre, ils souffrent d'un manque de stabilité. Pour faciliter le parcours de ces jeunes, il est crucial de développer la prévention, dès leur entrée dans le dispositif de protection de l'enfance.

L'éducation: atout majeur dans la lutte contre les inégalités

Au collège, 86%⁵ des élèves des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), filière qui rassemble les élèves les plus en difficultés, sont des enfants d'ouvrières et ouvriers ou de personnes sans activité. Les problèmes scolaires et les précarités sociales sont souvent étroitement liés.

**86 % DES ÉLÈVES DES
SEGPA SONT DES ENFANTS
D'OUVRIERS OU DE PERSONNES
SANS ACTIVITÉ**

20% des élèves sortent du système éducatif sans maîtriser les compétences à acquérir. Dans son avis, «Les inégalités à l'école»⁶ ainsi que dans son avis, «Une école de la réussite pour tous»⁷ le CESE constate l'inégalité structurelle du système scolaire français. Il propose notamment de renforcer les moyens de l'école maternelle pour prendre en charge les éventuels troubles dès le plus jeune âge.



Le logement, préalable indispensable à l'autonomisation

Le logement n'est pas une étape dans un processus d'autonomisation et d'inclusion sociale: c'est un préalable indispensable. Bien souvent, l'accès au logement relève du parcours du combattant. Ce constat se révèle d'autant plus criant pour celles et ceux qui ont bénéficié de l'ASE. Parmi les jeunes sans domicile âgés de 18 à 25 ans, 36% sont anciens de l'ASE, alors même qu'ils ou elles ne représentent que

BIEN SOUVENT, L'ACCÈS AU LOGEMENT RELÈVE DU PARCOURS DU COMBATTANT

2 à 3% de la population générale. Par ailleurs, les dépenses en logement pèsent davantage sur les plus jeunes: les moins de 25 ans consacrent en moyenne 22%⁸ de leurs ressources aux dépenses de logement, contre 10,3% pour l'ensemble des ménages.

Le CESE considère qu'aucune sortie du dispositif d'aide sociale à l'enfance ne doit être possible sans que la ou le jeune n'ait une solution de logement. Le Conseil propose notamment de réduire les délais d'attribution des aides au logement ou de développer le logement semi-autonome.

De l'enfance à l'âge adulte, la culture comme levier d'inclusion

«*Ce que la misère détruit, la culture le reconstruit*», souligne Joseph Wresinski, fondateur du mouvement

ATD Quart-Monde et rapporteur au nom du CES de l'avis majeur «*Grande pauvreté et précarité économique et sociale*», adopté en 1987.

Émanciper, inclure, faire société: c'est ce que garantit l'accès, tout au long de la vie, à l'éducation et à la culture. Dans son avis, «*Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030*», le CESE rappelle l'importance de réformer le processus de médiation culturelle, pour que la culture soit réellement démocratisée.

Ouvrir la culture à tous et toutes, c'est aussi impliquer plus directement les citoyennes et les citoyens dans l'élaboration des politiques publiques culturelles. Si la mobilisation des Gilets jaunes a placé au premier plan la demande de démocratie participative, le CESE avait entendu cette exigence démocratique depuis plusieurs années et intégré à ses méthodes de travail la veille des pétitions citoyennes en ligne ou encore les plateformes de consultation numérique. Dans son avis, «*Vers la démocratie culturelle*»⁹, le CESE préconise de passer d'une «*culture pour tous*» à une «*culture avec tous*». L'émancipation par la culture est au cœur du projet de Pass Culture, créé en février 2019 par le Gouvernement.

Vectrices de lien social et d'ouverture sur le monde, les activités culturelles constituent de puissants leviers d'inclusion.

AMÉLIORER L'APPROCHE GLOBALE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Lutter plus efficacement contre la pauvreté est possible. Cela passe par deux leviers.

D'une part, simplifier l'architecture des droits sociaux afin de la rendre plus lisible pour ses bénéficiaires, et plus efficace pour la collectivité. D'autre part, changer d'échelle. Cela signifie concrètement étendre les bonnes pratiques existantes, mais aussi appréhender les mesures publiques en matière de transition écologique à l'aune de leurs bénéfices sur les personnes les plus pauvres.

LA GARANTIE JEUNES

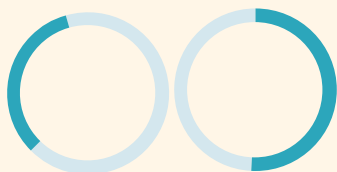
La Garantie jeunes est un droit, ouvert aux jeunes entre 16 et 26 ans en situation de précarité, qui n'ont ni emploi ni formation et ne suivent pas d'études. Elle prend la forme d'un contrat d'accompagnement signé entre la ou le jeune et une mission locale, qui bénéficie pendant un an d'un accompagnement soutenu et personnalisé (périodes de formations ou de mises en situation) et d'une allocation forfaitaire maximale de 492,57 euros par mois.

DES ORIGINES MULTIPLES DE LA PAUVRETÉ...

DIPLÔME & QUALIFICATION

parmi les personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté,

33,2 %
n'ont aucun
diplôme



50,9 %
ont un diplôme situé
entre le brevet des
collèges et le baccalauréat

EMPLOI

+ de **8 millions** d'actifs
sont en situation de
mal-emploi : chômage,
contrats précaires...



HANDICAP

200 jours, c'est en moyenne le
temps supplémentaire passé au
chômage pour les personnes en
situation de handicap

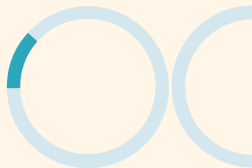


STRUCTURE DES MÉNAGES

19 %
des familles
monoparentales vivent
sous le seuil de pauvreté

ÂGE

11,8 %
des 20 à 29 ans
sont en situation
de pauvreté



En 2018
9,3
millions*
de personnes
sont considérées
comme pauvres



... AU CUMUL DES PRÉCARITÉS



ACCÈS AU LOGEMENT

Près de **4 millions** de personnes sont mal logées : logement dégradé, trop petit, ou absence de domicile personnel



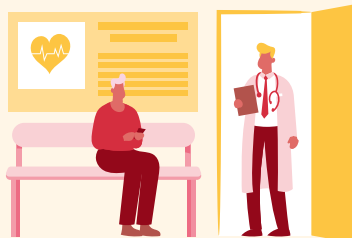
soit **14,7 %*** de la population



ACCÈS À L'AUTONOMIE

10 % des personnes éligibles au RSA ne connaissent pas la prestation, alors que **le système d'aides sociales permet à plus de 5 millions de personnes d'échapper à la pauvreté**

11



ACCÈS AUX SOINS

Dans **3 cas sur 4**, les obstacles financiers constituent la ou l'une des raisons du renoncement aux soins

3,3 % des plus de 60 ans sont pauvres

PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

4,8 millions de personnes ont dû faire appel à l'aide alimentaire en 2015
environ **600 000** personnes souffre « souvent ou parfois » de la faim



*à 60 % du niveau de vie médian. On considère comme pauvre une personne dont les revenus sont inférieurs à un certain pourcentage du niveau de vie dit « médian »



Simplifions l'architecture des droits sociaux

Le non-cumul des précarités au cœur de la lutte contre la pauvreté

Le CES a défini dès 1987, sous l'impulsion de Joseph Wresinski, la précarité comme : « l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux ».

Dans le même esprit, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels déclarait en 2001 que la pauvreté était la « condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé de manière durable ou chronique des ressources, des moyens, des choix, de la sécurité et du pouvoir nécessaires pour jouir d'un niveau de vie suffisant et d'autres droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux ».

① De fait, la pauvreté résulte d'un cumul de précarités. C'est ce qu'a rappelé le CESE dans l'avis « Revenu minimum social garanti »¹⁰ : la précarité financière n'est qu'un aspect de la pauvreté.

Cette accumulation n'est pas sans conséquence psychique. Affaiblis, les individus concernés perdent en assurance, ce qui les conduit parfois à renoncer à faire les démarches nécessaires pour bénéficier des minima sociaux auxquels ils sont pourtant éligibles. Ainsi, selon le Secours catholique, près de 40 % des ménages éligibles¹¹ ne bénéficient pas du revenu de solidarité active (RSA). L'illettrisme, qui concerne 7 %¹² de la population entre 18 et 65 ans, complique davantage les démarches. À l'heure où le numérique est omniprésent et constitue un puissant levier d'insertion, 40 % des publics en précarité sociale souffrent également de précarité numérique¹³.

La multiplication des aides par domaine crée de la complexité

Dans son dernier avis, le CESE souligne les difficultés auxquelles les bénéficiaires d'aides monétaires se voient confronter, face à un véritable « labyrinthe d'aides ». S'il est naturel de conditionner ces aides à un niveau de ressources, il est beaucoup moins justifié de varier le périmètre des ressources prises en considération selon les prestations.

**LES BÉNÉFICIAIRES
SONT CONFRONTÉS
À UN LABYRINTHE D'AIDES**

Le CESE préconise, notamment, de mettre en place un « dossier social unique ». L'idée serait de passer d'une logique de « droit quérable », que l'individu devrait demander, à une logique de « droit proposable », qui serait automatique.

Des propositions pour améliorer l'accès aux droits sociaux

Les minima sociaux constituent le fondement de notre système de prestations sociales. Mais ce système reste perfectible, afin que chaque citoyen et chaque citoyenne puisse véritablement accéder à ses droits.

Dans l'avis « Revenu social minimum garanti », le CESE plaide pour la mise en place d'un revenu minimum social garanti, offrant à tous et à toutes une vie décente. Cette proposition vise en premier lieu à lutter contre la multiplication et l'hétérogénéité des dispositifs « sur mesure ».

La complexité des aides existantes menace à la fois l'accessibilité des prestations sociales et leur acceptabilité : selon une enquête du CREDOC¹⁴ menée en 2014, 84 % des Françaises et des Français estiment que « beaucoup de personnes abusent du système ».

BÉNÉVOLAT ET DON : L'ENGAGEMENT DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN FRANCE

Un Français sur quatre fait du bénévolat. Dans son avis « Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030 », le CESE recommande d'instaurer un crédit d'impôt pour les personnes donatrices non imposables. À l'inverse, le gouvernement envisage de ramener la réduction d'impôt mécénat de 60 % à 40 % pour les versements supérieurs à deux millions d'euros. Le CESE propose également de mettre en place le « compte engagement citoyen » et de l'appliquer à toutes et tous les bénévoles qui s'investissent au moins 200 heures par an, dans des actions de lutte contre la grande pauvreté.



À la précarité économique et monétaire s'ajoute donc l'exclusion sociale.

**LES MINIMA SOCIAUX
CONSTITUENT
LE FONDEMENT
DE NOTRE SYSTÈME
DE PRESTATIONS SOCIALES**

La nouvelle stratégie gouvernementale cherche à mettre fin à cette double peine. Une consultation citoyenne en vue de l'instauration d'un

revenu universel d'activité (RUA) s'est achevée en janvier. Près de 11 000 propositions ont été formulées. La préparation et dépôt du projet de loi auront lieu courant 2020.

Changeons d'échelle dans la manière d'appréhender la lutte contre la pauvreté

Étendre les bonnes mesures existantes

Si les gouvernements successifs se mobilisent contre la pauvreté depuis des décennies, l'objectif d'éradication de la grande pauvreté est affiché plus clairement depuis 2007, avec la création d'un Haut-Commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté chargé de réformer les minima sociaux. Depuis, les stratégies mises en place se multiplient, symbole de la volonté des pouvoirs publics de s'emparer de ce sujet et qui s'illustre notamment par la mise sur pied récente de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

D'autres initiatives voient le jour. L'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée » est révélatrice

de cette dynamique. Elle a été analysée par le CESE en 2015¹⁵. Son objectif : démontrer qu'il est possible, à l'échelle territoriale, de proposer à tout chômeur et toute chômeuse de longue durée un contrat à durée indéterminée, et ce sans surcoût pour la société.

Les dix territoires d'expérimentation¹⁶ de la mesure ont offert des résultats probants : ATD-Quart Monde dénombre dans son livre bilan¹⁷ pas moins de 800 embauches depuis la mise en place du dispositif. Une nouvelle loi d'expérimentation est aujourd'hui envisagée et 170 territoires se sont déjà déclarés intéressés par celle-ci.

La société civile joue également un rôle pilier dans la lutte contre la pauvreté : elle mérite d'être soutenue dans son action. L'avis du CESE, « *Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité* »¹⁸, prend l'exemple d'Entourage, une initiative qui a pour objectif de mettre en relation les personnes sans domicile fixe et les habitantes et les habitants de leur quartier.

Articuler les politiques de transition énergétique et climatique et les politiques de réduction des inégalités

Le développement durable ne repose pas uniquement sur l'écologie : il comporte également un aspect social, aujourd'hui essentiel pour la cohésion de la société dans son ensemble. Les populations défavorisées sont les plus touchées par les problématiques environnementales, et celles qui en subissent les conséquences les plus lourdes. Cela a été démontré par l'Agence européenne de l'environnement¹⁹. On peut prendre l'exemple des épisodes de canicule, qui touchent en particulier les personnes aux revenus les plus faibles. Ainsi, dans tous les pays européens (à l'exception de la Lituanie), les foyers avec des revenus situés dans les 20 % les plus bas étaient moins en mesure de rafraîchir leurs habitations durant l'été que le reste de la population.

Dans son avis, « *Inégalités environnementales et sociales : identifier des urgences, créer des dynamiques* », le CESE s'intéresse à l'impact social des politiques environnementales. Si elles ne sont pas pensées dans une logique redistributive, elles ne sont pas pour autant sans conséquence sur les inégalités sociales et économiques. Le CESE préconise la mise en place d'études



d'impact de ces mesures sur les 20 % les plus pauvres de la population.

Selon une étude de l'OFCE²⁰, la taxe carbone appliquée sans mécanisme de redistribution impacte 4 fois plus les personnes situées dans le dernier décile des revenus les plus faibles. Pour le Conseil, la transition énergétique constitue un enjeu majeur dans le domaine des transports. Le CESE demande de prendre en considération ces problématiques dans la mise en œuvre des politiques environnementales. Cela exige de promouvoir une fiscalité verte qui tient compte des comportements, avec des alternatives accessibles économiquement, comme le développement des transports collectifs ou la mise au point d'itinéraires cyclables.

La lutte contre la pauvreté : une responsabilité collective

Une société plus inclusive relève de la responsabilité de chacune de ses composantes.

De l'État, d'abord : la lutte contre la pauvreté était la thématique centrale du G7 à Biarritz en août 2019. Dans leur déclaration commune, les gouvernements présents au sommet rappellent que « 736 millions de personnes vivent encore sous le seuil de pauvreté », et s'engagent à renforcer leur action collective contre les principaux facteurs de fragilités économiques et sociales.

Consciente de cette responsabilité, la France, par sa stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, lancée en septembre 2018, a placé ce sujet au sommet de ses priorités.

Dans l'avis « Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030 », le CESE propose d'aller plus loin, pour mettre en cohérence la feuille de route nationale avec celle des ODD. Cela implique d'adopter une loi de

programmation de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : cette loi définirait les grands objectifs à atteindre pour les dix années à venir, et les moyens mis en place pour y parvenir. Elle ferait l'objet d'un bilan d'étape et d'une actualisation à mi-parcours.

Au-delà de l'État, la lutte contre la pauvreté relève de la responsabilité de chacun et chacune. Les préjugés restent tenaces : selon une étude de la mission analyse stratégique, synthèses et prospective (MASSP), 49 % des Français et Françaises estiment que les personnes sont en situation de pauvreté parce qu'elles ne veulent pas travailler²¹.

SELON UNE ÉTUDE DE LA MASSP, 49% DES FRANÇAIS ESTIMENT QUE LES PERSONNES SONT EN SITUATION DE PAUVRETÉ PARCE QU'ELLES NE VEULENT PAS TRAVAILLER

Le CESE appelle les citoyennes et les citoyens à changer de regard sur les personnes en situation de précarité : ne pas les considérer comme des « victimes », combattre les préjugés et vaincre l'indifférence.

Pour y parvenir, le CESE suggère en particulier de reconnaître et de valoriser les travailleuses et les travailleurs sociaux. En leur donnant les marges de manœuvre et en défendant la qualité de l'accompagnement social. En effet, une enquête réalisée par l'UGICT-CGT indique que 73 % des travailleurs et travailleuses sociaux estiment percevoir un salaire insuffisant, et 89 % déclarent ne pas pouvoir réaliser un travail de qualité²².

De passives, les personnes en situation de pauvreté peuvent devenir actrices. Pour lutter contre l'exclusion, les préjugés et l'indifférence, mais aussi proposer des solutions en phase avec la réalité des expériences

LA PAUVRETÉ DANS LES TERRITOIRES ULTRAMARINS : ZOOM SUR MAYOTTE ET LA GUYANE

Les fractures sociales sont marquées entre la métropole et les territoires ultramarins. Les inégalités économiques y sont plus fortes et les collectivités locales disposent de moyens limités. En 2014, le PIB par habitant de Mayotte était de 9 300 euros, contre une moyenne de 32 200 euros en métropole. Le taux de chômage en Guyane était de 19 %, contre 9,2 % en métropole. Pour remédier à cette situation, le CESE propose dans son avis, « *Fractures et transitions : réconcilier la France* » : d'une part, de mettre en place des contrôles du prix des produits de première nécessité ; d'autre part, de stimuler l'investissement privé, en maintenant les aides fiscales et en accompagnant la commande publique.

vécues, le CESE recommande de coconstruire réellement les politiques de lutte contre la pauvreté.

DE PASSIVES, LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ PEUVENT DEVENIR ACTRICES

Concrètement, cela revient à solliciter les personnes concernées dans « la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des moyens de lutte contre la grande pauvreté ».

La lutte contre la pauvreté est un enjeu mondial majeur, également à l'échelle de la France, depuis des décennies. Le CESE a eu l'occasion d'analyser l'évolution de ce phénomène ainsi que les mesures prises pour y répondre.

S'amorce aujourd'hui un nouveau chapitre dans cette lutte, qui doit permettre de proposer des mesures réalistes et efficaces.

Cela exige d'abord de se mobiliser pour la protection de l'enfance et de la jeunesse.

Il s'agit également d'adopter une approche plus aiguisée : préférer l'efficacité et la cohérence des mesures à leur multiplication, d'abord. Considérer le problème de la

pauvreté comme le problème de toute la société et non comme celui des personnes en situation de précarité. Intégrer la question transversale de la pauvreté dans toute mesure de politique publique, au lieu de la considérer comme un domaine à part entière, enfin. En particulier dans le contexte actuel de mobilisation pour le climat où l'incidence sociale des mesures environnementales doit être systématiquement évaluée.

C'est pourquoi la mobilisation de la société civile, l'intégration des personnes en situation d'exclusion dans les mécanismes de lutte contre la pauvreté et l'effort nécessaire pour penser la pauvreté en lien avec la politique environnementale ou la politique culturelle se trouvent au cœur des préconisations du CESE. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'avis « *Climat, énergie, biodiversité. Contribution du CESE à la Convention citoyenne* » de juillet 2019²³ : il recommande une meilleure articulation entre les politiques de transition énergétique et climatique et de réduction des inégalités, en particulier par la prise en compte de la précarité énergétique ou de la justice climatique.

Coorganisée par et au CESE, la Convention Citoyenne pour le Climat, qui a veillé à inclure dans son panel des personnes en situation de pauvreté, est l'occasion de poursuivre et d'approfondir cette dynamique.

- 1 « Les personnes vivant dans la rue : l'urgence d'agir », avis du CESE, 12 décembre 2018
- 2 « Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030 », avis du CESE, 12 décembre 2018
- 3 « Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance », avis du CESE, 13 décembre 2018
- 4 « Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques », avis du CESE, 14 janvier 2015
- 5 Insee, 2016, « Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement »
- 6 « Les inégalités sociales sont fortes dès le primaire et le collège », Observatoire des inégalités, 29 août 2019
- 7 « Les inégalités à l'école », avis du CESE, 13 septembre 2011
- 8 « Une école de la réussite pour tous », avis du CESE, 28 mai 2015
- 8 « Le poids des dépenses de logement selon l'âge », Observatoire des inégalités, 7 avril 2011
- 9 « Vers la démocratie culturelle », avis du CESE, 15 novembre 2017
- 10 « Revenu minimum social garanti », avis du CESE, 18 mai 2017
- 11 « État de la pauvreté en France en 2018 », Secours catholique, 8 novembre 2018
- 12 « L'évolution de l'illettrisme en France », Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, 2018
- 13 « L'exclusion numérique, un phénomène de masse », Emmaüs Connect, 2016
- 14 « Évolution du regard des Français sur la protection sociale et sur les politiques de solidarité au cours des vingt dernières années », CREDOC, décembre 2015
- 15 « Expérimentation "Territoires zéro chômage de longue durée" : conditions de réussite », avis du CESE, 23 novembre 2015
- 16 Pipriac et Saint-Ganton (Ille-et-Vilaine), Mauléon (Deux-Sèvres), Thiers (Puy-de-Dôme), Jouques (Bouches-du-Rhône), Villeurbanne (Rhône), la communauté de communes Entre Nièvrois et Forêts (Nièvre), Paris 13^e, la communauté de communes Pays de Colombey et du Sud-Toulois (Meurthe-et-Moselle), la métropole européenne de Lille (Nord) et Colombelles (Calvados)
- 17 « Zéro chômeur », Claire Hédon, Didier Guilbert et Daniel Le Guillou, Éditions Quart-Monde, 2019
- 18 « Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité », avis du CESE, 28 juin 2017
- 19 « Exposition et répercussions inégales : vulnérabilité sociale à la pollution atmosphérique, au bruit et aux températures extrêmes en Europe », rapport de l'Agence européenne de l'environnement, 4 février 2019
- 20 « Impact redistributif de la taxe carbone », étude de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), par Paul Malliet et Aurélien Saussay, 20 décembre 2018
- 21 « Baromètre de perception de la cohésion sociale 2016 de la DGCS », mission Analyse stratégique, synthèses et prospective (MASSP), octobre 2017
- 22 « Enquête auprès des travailleurs sociaux », Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens CGT (UGICT-CGT), 19 janvier 2015
- 23 « Climat, énergie, biodiversité. Contribution du CESE à la Convention citoyenne », avis du CESE, 10 juillet 2019



VIVIANE TIRLICIEN

Viviane Tirlicien œuvre pour ATD Quart Monde depuis de nombreuses années. Présidente de la banque alimentaire et membre du laboratoire d'idées du mouvement, elle s'investit dans la lutte contre la précarité des personnes âgées ou en situation de handicap. La Nancéienne est aussi active au sein de l'association Inhumer dignement nos morts (IDM) fondée en partie avec les Restos du cœur.

16

Pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), le passage à la retraite peut se vivre brutalement.

Les délais administratifs entre la suppression de ces aides sociales et le versement de l'allocation retraite les empêchent de subvenir à leurs besoins primaires : payer un loyer, se chauffer, se nourrir.

De fait, les allocataires ne cessent pas d'être pauvres ou handicapés le jour de leurs 65 ans. Certains bénéficiaires attendent deux ans avant de toucher leur retraite. Une situation qui les condamne bien souvent à survivre sous le seuil de pauvreté. D'autres, très isolés, se retrouvent à la rue.

ATD Quart Monde se bat pour la santé et la dignité des personnes en situation de grande pauvreté. Nous souhaitons une amélioration du système afin de garantir une vie décente à tous les allocataires. Il nous semble ainsi crucial que le versement du RSA et de l'AAH ne soit pas interrompu et qu'il ne prenne fin que le jour de la finalisation des dossiers. C'est le sens de nos propositions à l'administration française.



Retrouvez les interviews
en vidéo de Viviane Tirlicien
et Didier Goubert sur lecese.fr

DIDIER GOUBERT

Au sein de Travailler et Apprendre Ensemble (TAE), nous avons deux convictions : personne n'est inemployable et l'emploi ne représente pas un coût pour l'État.

TAE rassemble des personnes en situation de grande précarité qui n'ont jamais bénéficié d'emploi stable et des salariés diplômés – les « *compagnons* » – acceptant de travailler à nos côtés pendant deux ans. Concrètement, les relations au sein de l'équipe ne sont pas hiérarchisées. Nous encourageons ainsi chaque membre à développer ses capacités et à gagner en responsabilité dans l'entreprise.

TAE existe depuis 16 ans. Nous diffusons notre expertise auprès des entreprises pour inspirer un management plus bienveillant et inclusif. Le dispositif « *Territoire zéro chômeur de longue durée* » nous permet également de transmettre nos valeurs.

Les personnes recrutées par TAE sont fières de contribuer au développement de ce cercle vertueux !

Ancien cadre, Didier Goubert dirige l'entreprise solidaire Travailler et Apprendre Ensemble (TAE), projet pilote d'ATD Quart Monde. Ingénieur de formation, il a travaillé pour Suez Environnement, Bouygues et la Société générale. Son engagement solidaire est au cœur de son parcours : à la fin de ses études, il rejoint l'ONG ENDA Tiers Monde à Dakar. Après un voyage en Inde au cours duquel la pauvreté le marque profondément et plusieurs expériences de bénévolat, il s'engage pour ATD Quart Monde en 2010 et prend la direction de TAE en 2015.

Viviane Tirlicien a été auditionnée le 21 mars 2019. La commission temporaire « Grande pauvreté » a associé à ses travaux des délégations d'associations partenaires de cette journée : l'Armée du salut, ATD Quart Monde, La Cloche, les Petits frères des pauvres, les Restos du cœur et le Secours catholique. Didier Goubert a été interviewé dans le cadre du déplacement de la commission temporaire « Grande pauvreté » au Centre de promotion familiale d'ATD Quart Monde à Noisy-le-Grand.





LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT FACE À L'URGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En réponse à la mobilisation des Gilets jaunes, le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé, le 25 avril 2019, à l'occasion de la conférence de presse donnée à l'issue du Grand Débat national, vouloir mettre en place une Convention Citoyenne pour le Climat. Composée de 150 citoyennes et citoyens tirés au sort, elle vise à impliquer pleinement la population française dans la transition

écologique. Dans la suite logique de son rôle de modernisation, d'expérimentation et de réformes, l'organisation de la Convention Citoyenne pour le Climat a été confiée au CESE.

Expérience démocratique inédite, elle est aussi une préconisation de l'avis « *Fractures et transitions : réconcilier la France* »¹, pour lequel le CESE avait déjà sollicité des Françaises et des Français tirés au sort, fort pour ce faire de la légitimité conférée par son rôle de « conseil auprès du Gouvernement pour construire les politiques publiques ».

Les membres se sont réunis pour la première fois les 4, 5 et 6 octobre 2019 dans les locaux du CESE, afin de proposer des mesures concrètes pour atteindre une baisse d'au moins 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (par rapport à 1990) dans un esprit de justice sociale.

Pour Julien Blanchet, vice-président du CESE et Rapporteur général de la Convention Citoyenne pour le Climat : « *La convention est une innovation démocratique parce qu'elle respecte la légitimité de chacun. Le tirage au sort ne confère pas de légitimité individuelle. C'est finalement la diversité des profils qui composent ces 150, qui crée cette légitimité. Dans une démocratie qui fonctionne bien, donner plus de place à la démocratie participative, la démocratie sociale ou la démocratie représentative, peut nourrir les différentes formes de démocratie, parce qu'elles s'articulent et ne se concurrencent pas.* »

Un contexte de double urgence climatique et démocratique, appréhendé par le CESE dans ses travaux

Au-delà de leurs revendications immédiates, les Gilets jaunes posaient la question de la conciliation de la lutte

ENTRE 1990 ET 2015

la production de gaz à effet de serre dans le secteur des transports a augmenté de 16% dans l'Union européenne, et de 10% en France⁴.

LES ÉMISSIONS DE CO₂

provenant de la consommation d'énergie ont diminué de 2,5% en moyenne en UE entre 2017 et 2018, et de 3,5% en France⁵.

69 %

des véhicules du parc automobile français fonctionnent au diesel, contre 39,1% au Royaume-Uni et 32,9% en Allemagne⁶.

contre le réchauffement climatique d'une part, et de celle contre la pauvreté et le respect de la démocratie, d'autre part.

C'est dans cet esprit que le CESE a construit l'avis du 10 juillet 2019, « *Climat, énergie, biodiversité. Contribution du CESE à la Convention citoyenne* »².

Pour accroître la lisibilité et la transparence des initiatives prises pour le climat, le CESE suggère d'associer l'ensemble des parties prenantes aux réflexions menées sur le sujet. Mais aussi d'évaluer périodiquement les effets de la fiscalité écologique, notamment sur le pouvoir d'achat. Enfin, le Conseil invite le Gouvernement à prévoir des mesures spécifiques d'accompagnement lors de la mise en place d'écotaxes, en veillant à ce que ces aides demeurent compatibles avec le caractère incitatif de la fiscalité écologique.

Afin de mieux articuler les politiques de transition énergétique et climatique et de réduction des inégalités, le CESE insiste sur la prise en compte de la précarité énergétique ou de la justice climatique.

Cela implique une intégration de ces critères dans la politique de lutte contre la pauvreté. Ainsi qu'une évaluation des politiques et des mesures pour lutter contre les changements climatiques au regard de leurs bénéfices pour les personnes les 20% les plus pauvres.

Le changement de modèle que le Conseil appelle de ses vœux pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique doit être profond et accepté de tous et toutes.

Un dispositif novateur

Le dispositif même de la Convention citoyenne pour le Climat s'inscrit pleinement dans cette direction, en sollicitant la participation des citoyennes et des citoyens à ses réflexions.

Un tirage au sort a été réalisé, avec l'objectif d'obtenir un panel de 150 citoyennes et citoyens. Plusieurs critères ont été pris en compte : 52% de femmes et 48% d'hommes, six tranches d'âge, le niveau de diplôme, la catégorie socioprofessionnelle (ouvriers, employés, cadres) et la zone géographique (région, ultramarin, pôles urbains, communes rurales, etc.). Au total, ce sont 255 000 personnes qui ont été contactées par téléphone. Les Françaises et les Français sont ainsi amenés à jouer pleinement leur rôle dans la transition écologique, et venir compléter l'approche des personnes plus expertes sur la question.

Une Convention citoyenne, et après ?

Comme le souligne le président du CESE, Patrick Bernasconi, « *La Convention Citoyenne pour le Climat n'est pas dévolue au CESE par le fruit du hasard, mais plutôt par celui du travail de modernisation, d'expérimentation et de réforme engagé dès le début de la mandature, avant même le projet de réforme constitutionnelle.* » Ce travail a été lancé dès l'avis « *Fractures et transitions : réconcilier la France* »³ qui a été coconstruit avec les citoyennes et les citoyens, puis dès le lendemain de la conférence de presse du Président de la République, lorsque le CESE a proposé des méthodes de travail innovantes et participatives pour faire de la Convention Citoyenne pour le Climat une réussite.

Plusieurs solutions ont été mises en place pour s'assurer de l'effectivité de cette initiative :

- un comité de gouvernance présidé par Thierry Pech et Laurence Tubiana, dont le Rapporteur général est Julien Blanchet ;
- un comité de garants à l'indépendance du processus ;
- un comité d'appui technique et juridique, qui transcrit les propositions des citoyennes et des citoyens.

L'objectif : émettre des propositions sous forme de dispositions législatives ou réglementaires, qui seront ensuite soumises, soit au vote du Parlement, soit à un référendum ou qui donneront lieu à des mesures réglementaires.

Selon Patrick Bernasconi, « *réussir la Convention Citoyenne pour le Climat est pour le CESE une étape importante dans la réforme et dans la pérennité de notre assemblée. Elle est un enjeu pour l'avenir et le devenir du Conseil, elle est l'une des missions confiées à notre assemblée réformée.* »

- 1 « *Fractures et transitions : réconcilier la France* », avis du Conseil économique, social et environnemental, 12 mars 2019
- 2 « *Climat, énergie, biodiversité. Contribution du CESE à la Convention citoyenne* », avis du Conseil économique, social et environnemental, 10 juillet 2019
- 3 « *Fractures et transitions : réconcilier la France* », avis du Conseil économique, social et environnemental, 12 mars 2019
- 4 « *Chiffres clés du climat – France, Europe et Monde – Édition 2018* », site du Gouvernement
- 5 Eurostat 2018
- 6 Les Décodateurs, « *Six chiffres pour comprendre l'ampleur de la pollution automobile* », *Le Monde*, 10 décembre 2018



Retrouvez les avis du CESE sur lecese.fr



MARIE-HÉLÈNE BOIDIN-DUBRULE STÉPHANE JUNIQUE

Marie-Hélène Boidin-Dubrule a démarré sa carrière au cabinet de Simone Veil. Passée par le secteur public et le privé, elle dirige ensuite la communication de L'Oréal, de l'Agence nationale pour l'emploi et enfin, du groupe Auchan où elle occupe également la fonction de directrice du développement durable. De 2006 à 2010, elle est vice-présidente d'Entreprises & Médias, puis présidente jusqu'en 2015. Elle est conseillère du CESE au sein du groupe des entreprises.

Depuis ses 13 ans, Stéphane Junique est bénévole à la Croix-Rouge française. Cette expérience a forgé son désir de devenir infirmier. Passé successivement par le Parlement européen, l'agence régionale de l'hospitalisation et Harmonie mutualité, il devient président d'Harmonie mutuelle et d'Harmonie services mutualistes en 2016. Il est également vice-président de la Fédération nationale de la mutualité française. Depuis 2015, Stéphane Junique est conseiller du groupe de la mutualité au CESE, qu'il préside.

DES PARCOURS ENGAGÉS AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

M.-H.B.-D. – Mon crédo : œuvrer pour le bien commun, professionnellement et personnellement. Mon entourage reconnaît souvent mon habileté à trouver des solutions. Ce pragmatisme me conduit à creuser des pistes utiles, à mobiliser les bons réseaux pour aider pour les personnes en difficulté. Lorsqu'on a bénéficié de beaucoup de chance dans sa vie, il apparaît impossible de rester spectatrice de la pauvreté. Quand le CESE a créé la commission temporaire (CT) qui lutte contre la grande pauvreté, je n'ai pas hésité une seconde à m'y impliquer.

S.J. – J'ai un parcours de militant de la solidarité. Mes engagements personnels et professionnels m'ont conduit très tôt à croiser les visages de la grande pauvreté. Mon expérience a forgé une conviction : aucune souffrance ne doit être ignorée. C'est la vocation des mutualistes : apporter des réponses aux personnes les plus éloignées de l'accès aux soins. On ne peut se satisfaire de grands discours sur la solidarité et de pétitions de principes dans ce domaine.

UNE AMBITION COMMUNE : ÉRADIQUER LA GRANDE PAUVRETÉ

M.-H.B.-D. – Visiter les centres d'hébergement et écouter les personnes en situation de précarité permet de pointer les difficultés quotidiennes expérimentées. Prendre conscience du nombre de femmes dans la rue, y compris avec des enfants ; de la difficulté de passer du RSA à la retraite à cause des délais administratifs ; de l'impossibilité pour les personnes qui vivent dans la rue d'obtenir une adresse, car les services de domiciliation des CCAS et associations sont saturés... Toutes ces actions de terrain mettent en exergue la responsabilité d'agir pour trouver des solutions.

S.J. – Nos travaux montrent l'absolue nécessité de changer le regard de la société sur les populations en situation de grande pauvreté. Nous devons les considérer comme nos égales en droits et agir pour arrêter les phénomènes d'exclusion. Nous nouons avec elles un dialogue profond, clair, objectif, même si l'émotion resurgit par moment. Leur participation à la construction des politiques publiques qui les concernent apparaît comme une évidence.



Retrouver les biographies complètes
de Marie-Hélène Boidin-Dubrule
et de Stéphane Junique sur lecese.fr

